meuse.fr



Les collèges privés

Le financement des collèges privés est une compétence obligatoire des départements. A ce titre, le Département de la Meuse assure le financement du fonctionnement des 5 collèges privés, à parité avec les collèges publics.

Publié le 29 août 2023

Le soutien financier des collèges privés, en termes de fonctionnement, est une compétence obligatoire des Départements. A ce titre, le Département de la Meuse assure une dotation de fonctionnement matériel ainsi qu'une dotation de fonctionnement pour le personnel non enseignant de l'externat.

En complément, les collèges privés peuvent mobiliser les mêmes subventions que les collèges publics telles que entrées à la piscine ou au cinéma, soutiens aux projets innovants, mobilité européenne et bénéficient d'un soutien au titre des déplacements mis en oeuvre pour les projets pédagogiques, culturels ou sportifs.

CONTACT



SERVICE COLLÈGES

♥ Hôtel du Département Place Pierre-François Gossin BP 50514 55012 BAR LE DUC

